

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 21      Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

-----

### K.21

#### Jardins familiaux - Création de nouveaux tarifs

De nouveaux jardins familiaux viennent d'être créés dans le quartier de Thivras.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des futurs jardiniers, des parcelles allant de 50 à 200 m<sup>2</sup> leurs sont proposées.

Les tarifs de location actuels des jardins familiaux ont été définis pour des parcelles de 180 à 310 m<sup>2</sup>, situées sur le site de Carpète.

Ces tarifs ne sont pas adaptés à la taille des nouvelles parcelles de Thivras.

Il convient donc de créer de nouveaux tarifs qui prendront en compte les jardins de Carpète et de Thivras.

Après avis de la commission, il est proposé d'arrêter les nouveaux tarifs de location annuelle suivants :

Surface inférieure à 100 m <sup>2</sup>	40 €
Surface inférieure à 150 m <sup>2</sup>	45 €
Surface inférieure à 200 m <sup>2</sup>	50 €
Surface à partir de 200 m <sup>2</sup>	60 €
Caution	100 €

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la création de nouveaux tarifs pour les jardins familiaux
- Précise** que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance  
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.12.2023  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21.12.2023

Le Secrétaire de séance  
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET